

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Mars 2022



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	5 à 8
Dispositif des délibérations	10 à 135

ACTES ADMINISTRATIFS

<u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	138 à 154
--------------------------------------	-----------

- ✓ Décision n°2022-DP-019 du 1^{er} mars 2022 : Signature d'un contrat ayant pour objet l'entretien de la toiture du gymnase de Noailles avec la société BORDEAU COUVERTURE.
- ✓ Décision n°2022-DP-020 du 1^{er} mars 2022 : Signature d'un contrat ayant pour objet l'entretien de la toiture du gymnase de Sainte-Geneviève avec la société BORDEAU COUVERTURE.
- ✓ Décision n°2022-DP-021 du 1^{er} mars 2022 : Signature d'un contrat ayant pour objet la mise à disposition du portail Agora Store permettant la vente de biens via une procédure d'enchères avec la société AGORASTORE.
- ✓ Décision n°2022-DP-022 du 03 mars 2022 : Signature d'un contrat ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public d'assainissement collectif avec la société ESPELIA.
- ✓ Décision n°2022-DP-023 du 04 mars 2022 : Signature d'un contrat ayant pour objet l'abonnement, l'hébergement et l'accès aux différents services de la plateforme « Téléalerte » avec la société F24.
- ✓ Décision n°2022-DP-024 du 11 mars 2022 : Signature avec le SE60 d'une convention de mandat ayant pour objet de donner mandat pour la fourniture e l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le parking et dans le garage de la CCT.
- ✓ Décision n° 2022-DP-025 du 15 mars 2022 : Autorisation de signature avec la société SARL Raymond LHEUREUX et Fils d'un contrat ayant pour objet la prestation de 4 campagnes de dératissage par an.
- ✓ Décision n° 2022-DP-026 du 15 mars 2022 : Autorisation de signature avec la société SARL Raymond LHEUREUX et Fils d'un contrat ayant pour objet la destruction de nuisibles (taupes) sur l'ensemble des espaces verts de la Thelloise.
- ✓ Décision n° 2022-DP-027 du 22 mars 2022 : Autorisation de signature avec la société CIRIL d'un contrat ayant pour objet l'hébergement des logiciels finances et ressources humaines.

- ✓ Décision n° 2022-DP-028 du 24 mars 2022 : Autorisation de signature avec la société BODET d'un contrat ayant pour objet la location et la maintenance de tableau d'affichage sportif au gymnase de Noailles.
- ✓ Décision n° 2022-DP-029 du 24 mars 2022 : Autorisation de signature avec la société BODET d'un contrat ayant pour objet la location et la maintenance de tableau d'affichage sportif au gymnase de Ste Geneviève.
- ✓ Décision n° 2022-DP-030 du 29 mars 2022 : Autorisation de signature avec la CAF pour une sollicitation de subvention selon le plan prévisionnel de financement du projet culturel du jeune enfant sur le territoire de la CCT.

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 24 mars 2022

Délibérations rendues exécutoires le 28 mars 2022

I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

NEANT

II- FINANCES

1.- BUDGET PRINCIPAL

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Contributions directes locales et TEOM : taux 2022
5. Budget primitif 2022
6. Subvention du budget principal au budget annexe SPANC
7. Attribution du fonds de développement communautaire pour l'année 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
A LA MAJORITE
UNANIMITE

2.- BUDGETS ANNEXES

2.1.-Assainissement collectif

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022
5. Actualisation autorisation de programme/Crédits de paiement

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.2.-Assainissement non collectif

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.3.-GEMAPI

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022
5. Fixation du produit de la Taxe GEMAPI pour l'année 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.4.-TAD

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.5.-ZAE

➤ 2.5.1- Neuilly en Thelle

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022
5. Création budget annexe ZAE - Zone Y

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.2- Noailles

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.3- Novillers-Sainte Geneviève

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.4- ZAE transférées Loi NOTRe dont la ZAE « Portes Sud de l'Oise »

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021

UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.5- Divers

1. Dissolution des budgets annexes inactifs
2. Bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers – année 2021

UNANIMITE
UNANIMITE

III- COMMANDE PUBLIQUE

1. Opération rénovation extension du siège de la CCT – maîtrise d'œuvre – désignation de l'architecte
2. CCSPL : Désignation de représentants d'associations locales

UNANIMITE
UNANIMITE

IV- RESSOURCES HUMAINES

1. Tableau des effectifs – modifications
2. Protection Sociale Complémentaire (PSC) - mandat au Centre de Gestion de l'Oise
3. Protection Sociale Complémentaire (PSC) : prévoyance - maintien de salaire

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

V- EAU / ASSAINISSEMENT

- | | |
|--|-----------|
| 1. Approbation du principe de la Délégation du Service Public de l'assainissement collectif | UNANIMITE |
| 2. Modification du règlement de PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) | UNANIMITE |

VI- GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

NEANT

VII- COHERENCE TERRITORIALE

- | | |
|---|-----------|
| 1. Création d'un syndicat mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat - Adhésion de la Communauté de communes Thelloise au syndicat – approbation des statuts liés | UNANIMITE |
| 2. Note informative sur le Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET) | UNANIMITE |
| 3. Etat d'avancée des travaux sur le SCOT | UNANIMITE |

VIII- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / TOURISME

- | | |
|---|-----------|
| 1. Cession de terrain – Parcelles X352-X354 – Neuilly en Thelle - Lots 1 et 3 | UNANIMITE |
|---|-----------|

IX- MOBILITES / VOIRIES COMMUNAUTAIRES

- | | |
|--|-----------|
| 1. Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) | UNANIMITE |
|--|-----------|

X- PETITE ENFANCE

NEANT

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	2 047 618,75 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	1 273 867,79 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	3 321 486,54 €

- Résultat d'investissement 2020 :	83 340,97 €
- Résultat d'investissement 2021 :	804 212,69 €
Résultat d'investissement cumulé :	887 553,66 €

Résultat cumulé global 2021 : 4 209 040,20 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Principal relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-24

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic OORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRJN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NIGAY,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget Principal arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	5 506 838,07	013	Atténuations de charges	63 304,91
012	Charges de personnel	2 396 232,76	70	Produit des services	310 289,70
014	Atténuations de produits	7 004 072,91	73	Impôts et taxes	19 145 613,00
65	Autres charges de gestion courante	5 510 124,50	74	Dotations et Participations	3 594 146,79
66	Charges financières	356 782,50	75	Autres produits de gestion courante	0,99
67	Charges exceptionnelles	3 994,38	76	Produits financiers	31,22
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	105 810,18
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	134 261,92
042	Opérations d'ordre entre section	1 301 545,77			
TOTAL		22 079 500,89	TOTAL		23 353 468,68

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
11	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	781 425,79
16	Emprunts et dettes assimilées	889 764,53	13	Subventions d'investissement	175 677,04
20	Immobilisations incorporelles	113 642,40	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 150,00
204	Subventions d'équipements versées	308 561,56	20	immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	200 934,69	21	immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	1 507 420,75	22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
16	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
030	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	1 301 545,77
040	Opérations d'ordre entre sections	134 261,92	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		2 954 585,87	TOTAL		3 758 798,56

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 047 618,75	1 273 867,79	3 321 486,54
Investissement	83 340,97	804 212,69	887 553,66
Total	2 130 959,72	2 078 080,48	4 209 040,20

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	5 191 457,31	2 954 585,87	746 227,56	3 700 813,43
Recettes	5 191 457,31	3 842 139,53	294 952,08	4 137 091,61
Resultat d'investissement		887 553,66	-451 275,48	436 278,18
Fonctionnement				
Dépenses	24 634 877,75	22 079 590,89		22 079 590,89
Recettes	24 634 877,75	25 401 077,43		25 401 077,43
Resultat de fonctionnement		3 321 486,54		3 321 486,54

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 060-200067913-20220324-240322-DC-24-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet: 28/03/2022
 Affichage: 28/03/2022



[Signature]
Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET PRINCIPAL THELLOISE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-25

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL THELLOISE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget Principal tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 047 618,75	1 273 867,79	3 321 486,54
Investissement	83 340,97	804 212,69	887 553,66
Total	2 130 959,72	2 078 080,48	4 209 040,20

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget Principal comme suit :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 2 321 486,54 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) : 887 553,66 €
- Affectation du résultat au compte 1068 (recette d'investissement) : 1 000 000 €

➤ **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-210057973-20220324-240122-DC-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le pM01 : 28032122
Affichage : 28032122



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET PRINCIPAL THELLOISE- BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-26

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIEESCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL THELLOISE – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget Principal se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	6 036 031,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 321 485,54
012	Charges de personnel	2 835 000,00	013	Atténuations de charges	12 000,00
014	Atténuations de produits	6 843 950,00	70	Produit des services	332 900,00
65	Autres charges de gestion courante	5 826 650,00	73	Impôts et taxes	18 463 842,00
66	Charges financières	375 000,00	74	Dotations et Participations	3 231 300,00
67	Charges exceptionnelles	52 450,00	75	Autres produits de gestion courante	300,00
68	Dotations aux amortissements et provision	1 470 100,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	650 247,54	77	Produits exceptionnels	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	277 600,00
	TOTAL	24 689 428,54		TOTAL	24 689 428,54

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
10	Dotations et fonds divers	65 800,00	001	Résultat d'investissement reporté	887 553,66
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	1 352 188,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	13	Subventions d'investissement	321 980,06
20	Immobilisations incorporelles	406 738,30	16	Emprunts et dettes assimilées	640 060,82
204	Subventions d'équipements versées	668 000,00	20	Immobilisations incorporelles	220 890,00
21	Immobilisations corporelles	1 674 552,69	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	1 300 081,57	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	277 600,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	
041	Opérations patrimoniales	194 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	1 470 100,00
001	Résultat d'investissement reporté		041	Opérations patrimoniales	194 000,00
	TOTAL	5 686 772,56		TOTAL	5 686 772,56

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget Principal, arrêté aux sommes suivantes :

- *Section de fonctionnement* : 24 689 428,54 €
- *Section d'investissement* : 5 686 772,56 €

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200367973-20220324-240322-DC-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 28032022

Affichage: 28032022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – TAUX 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIEESCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – TAUX 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2 ;
- Le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B et 1639A ;
- La délibération n° 2017-DCC-062 du 20 mars 2017 relative à la détermination du régime fiscal du nouvel EPCI issu de la fusion – taux moyen intercommunal et au mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux sur les taxes ménagères ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis avril 2018 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **FIXE** pour l'année 2022, les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe foncière bâti : 2,00%
- Taxe foncière non bâti : 2,48%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,32 %



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplées + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES- TAUX 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Armie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TAUX 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2 ;
- Le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B et 1639A ;
- La délibération n° 2017-DCC-062 du 20 mars 2017 relative à la détermination du régime fiscal du nouvel EPCI issu de la fusion – taux moyen intercommunal et au mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux sur les taxes ménagères ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

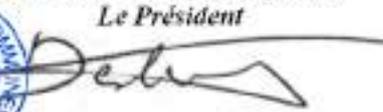
- Que le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis avril 2018 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **FIXE** pour l'année 2022, le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères à 7%.



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE SPANC

Numéro de la Délibération : 240322-DC-29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOÏNE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE SPANC

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que les résultats apparaissant au compte administratif 2021 du budget annexe SPANC sont les suivants :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	70 067,96	11 027,71	81 095,67
Investissement	-175 320,24	80 527,75	-94 792,49
Total	-105 252,28	91 555,46	-13 696,82

- Que la section de fonctionnement du budget annexe SPANC ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant afin de prendre en charge ce déficit ;
- Qu'il convient de permettre à ce budget de retrouver un équilibre financier global ;
- Qu'à titre exceptionnel, une subvention peut être versée par le budget principal vers le budget annexe SPANC ;
- Que par dérogation, les services de la Préfecture ont donné leur accord afin que le budget principal de la Thelloise prenne en charge partiellement le déficit du budget annexe du SPANC ;

**SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (AVEC UNE VOIX CONTRE DE MME BLANQUET),**

- **APPROUVE** le versement, pour l'année 2022, d'une subvention d'un montant de 25 000 euros du budget principal au budget annexe SPANC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200067973-20220328-240322-DC-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet: 28/03/2022

Affichage: 28/03/2022



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNEE 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRUCHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNEE 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16V ;
- La délibération du 23 septembre 2021 approuvant la création du Fonds de Développement Communautaire ;
- Le règlement du Fonds de Développement Communautaire ;
- L'avis de la commission finances en date du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes Thelloise (CCT), pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires ;
- Que la CCT a ainsi créé un Fonds de Développement Communautaire à l'intention des communes membres ;
- Que la CCT met à disposition des projets des communes une enveloppe annuelle dans la limite des crédits inscrits à son budget primitif ;
- Le choix du Bureau Communautaire concernant le montant du Fonds de Développement Communautaire et le partage de ce montant entre les projets sélectionnés ;
- Que l'attribution de chaque fonds de développement communautaire se formalisera par l'adoption d'une convention entre la Communauté de communes Thelloise et la commune bénéficiaire ;
- Que chaque commune devra délibérer sur la signature de cette convention ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement d'un Fonds de Développement Communautaire en investissement aux communes de la façon suivante :

Commune	Projet	Montant Devis HT	Fonds de Développement Communautaire Thelloise 2022	Fonds de Développement Communautaire Thelloise 2023
DIEUDONNE	Eclairage du terrain de football de Dieudonne	14 004 €	7 103,00 €	
BORAN-SUR-OISE	Maison de santé	320 000 €	50 000,00 €	
LACHAPELLE-ST-PIERRE	Rénovation de courts de tennis	26 084,72 €	3 912,71 €	
NOAILLES	Création de terrains de football à 5	243 800,18 €	34 590,14 €	
CHAMBLY	Construction d'une halle sportive	14 744 105,10 €	156 545,15 €	123 455,00 €
TOTAL			252 151,00 €	123 455,00 €

L'attribution du fonds de concours pour la construction d'une halle sportive par la commune de Chambly, s'effectuera sur deux exercices budgétaires (un acompte de 156 545,15 € en 2022 et le solde de 123 455 € en 2023).

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions entre la Communauté de communes Thelloise et les communes concernées ;
- **INDIQUE** que les versements prévus dans le cadre du fonds de développement communautaire, en tant que fonds de concours, sont imputés de la manière suivante lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement :
 - Communauté de communes : article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics »
 - Communes concernées :
 - Compte 131 si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire,
 - Compte 132 si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 28/03/2022

Affichage: 28/03/2022



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	2 095 929,24 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	1 868 459,58 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>3 964 388,82 €</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	1 733 786,39 €
- Résultat d'investissement 2021 :	- 1 554 486,43 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>179 299,96 €</u>

Résultat cumulé global 2021 : 4 143 688,78 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200667670-24022022-240322-DC-31-DC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le prélet : 28/03/2022
Affichage : 28/03/2022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-32

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO,

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NIGAY,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement collectif arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	224 734,69	70	Produit des services	3 906 030,13
012	Charges de personnel	180 353,71	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	318 572,64
66	Charges financières	934 348,29	75	Autres produits de gestion courante	3 569,32
67	Charges exceptionnelles	16 313,93	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	962,00
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	1 779 923,89	042	Opération d'ordre entre section	775 000,00
TOTAL		3 135 674,51	TOTAL		5 004 134,09

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement	1 029,00	10	Dotations et fonds divers	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 321 624,63	13	Subventions d'investissement	469 061,00
20	Immobilisations incorporelles	512 472,06	16	Emprunts et dettes assimilées	7 492,00
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	18 717,63	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	1 144 946,37	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	27 040,37
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	775 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	1 779 923,89
041	Opérations patrimoniales	35 070,17	041	Opérations patrimoniales	35 070,17
45	Opérations pour comptes de tiers	402 472,00	45	Opérations pour comptes de tiers	438 258,00
TOTAL		4 311 331,86	TOTAL		2 756 845,43

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 095 929,24	1 868 459,58	3 964 388,82
Investissement	1 733 786,39	-1 554 486,43	179 299,96
Total	3 829 715,63	313 973,15	4 143 688,78

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	9 317 725,00	4 311 331,86	1 355 782,97	5 667 114,83
Recettes	9 317 725,00	4 490 631,82	3 075 566,00	7 566 197,82
Resultat d'investissement		179 299,96	1 719 783,03	1 899 082,99
Fonctionnement				
Dépenses	5 981 440,24	3 135 674,51		3 135 674,51
Recettes	5 981 440,24	7 100 063,33		7 100 063,33
Resultat de fonctionnement		3 964 388,82		3 964 388,82

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prestataire : 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Mand MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Mand MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement collectif tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 095 929,24	1 868 459,58	3 964 388,82
Investissement	1 733 786,39	-1 554 486,43	179 299,96
Total	3 829 715,63	313 973,15	4 143 688,78

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe Assainissement collectif comme suit :
 - Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 3 964 388,82 €
 - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 179 299,96 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20220324-240322-DC-33-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2022
Attaché : 230102022

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-34

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic OORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2022**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE****Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement collectif se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	464 061,50	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 954 388,82
012	Charges de personnel	186 200,00	70	Produit des services	3 059 950,00
65	Autres charges de gestion courante	997 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	710 000,00	74	Dotations et Participations	293 606,00
67	Charges exceptionnelles	103 000,00	75	Autres produits de gestion courante	686 500,00
022	Dépenses imprévues	180 999,73	76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	4 148 183,59	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	2 000 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
			042	Opération d'ordre entre section	775 000,00
	TOTAL	8 789 444,82		TOTAL	8 789 444,82

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		10	Dotations et fonds divers	
13	Subventions d'investissement	10 000,00	13	Subventions d'investissement	1 346 301,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 103 401,55	16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	737 400,00	20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	132 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
22	Immobilisations reçues en affectation		23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	3 995 983,00	18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		45	Opérations pour compte de tiers	1 729 265,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 729 265,00	27	Autres immobilisations financières	80 000,00
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	4 148 183,59
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	2 000 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	775 000,00	001	Résultat d'investissement reporté	179 299,99
041	Opérations patrimoniales	215 000,00	041	Opérations patrimoniales	215 000,00
	TOTAL	9 698 049,55		TOTAL	9 698 049,55

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget Principal, arrêté aux sommes suivantes :
- Section de fonctionnement : 8 789 444,82 €
 - Section d'investissement : 9 698 049,55 €

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050.200097973-20220324-240322-DC-34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2022
Affichage : 20/03/2022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ACTUALISATION
AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

Numéro de la Délibération : 240322-DC-35

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Veronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRJON, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRJON par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF-ACTUALISATION
AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
- Que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation, ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ;
- Que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;
- Qu'il convient d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement afin de tenir compte de la consommation réelles des crédits de paiement réalisé en 2021 ;
- Qu'il convient de solder certaines autorisations de programme et crédits de paiement ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe assainissement collectif comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20220324-240322-DC-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

Affichage : 26/03/2022



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240312-DC-36

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Jossine VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	70 067,96 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	11 027,71 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>81 095,67 €</u>

- Résultat d'investissement 2020 :	-175 320,24 €
- Résultat d'investissement 2021 :	80 527,75 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>- 94 792,49 €</u>

Résultat cumulé global 2021 : - 13 696,82 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe SPANC relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

D60-200067873-20220324-240322-DC-36-DC

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le crédié : 28/03/22

Affichage : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-37

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO,

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUTIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUTIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUTIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	15 801,50	70	Produit des services	54 826,21
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	24 253,47	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	18 717,63
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	22 461,16	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		62 516,13	TOTAL		73 543,84

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	37 295,31	10	Dotations et fonds divers	95 361,90
10	Dotations et fonds divers		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	22 461,16
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		37 295,31	TOTAL		117 823,06

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	70 067,96	11 027,71	81 095,67
Investissement	-175 320,24	80 527,75	-94 792,49
Total	-105 252,28	91 555,46	-13 696,82

Soit avec les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	62 516,13	143 611,80	81 095,67
Investissement	212 615,55	117 823,06	-94 792,49
Total compte administratif	275 131,68	261 434,86	-13 696,82
Restes à réaliser			
Total cumulé après intégration des restes à réaliser	275 131,68	261 434,86	-13 696,82

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS
Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067573-20220324-240322-DC-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022
Affichage : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	70 067,96	11 027,71	81 095,67
Investissement	-175 320,24	80 527,75	-94 792,49
Total	-105 252,28	91 555,46	-13 696,82

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe SPANC comme suit :
 - Section d'investissement : compte 001 (dépense) : 94 792,49 €
 - Affectation du résultat au compte 1068 (recette d'investissement) : 81 095,67 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

Accusé de réception - MINISTRE DE L'INTERIEUR

160-200967973-20220324-240322-DC-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par télécopie le 24/03/2022
Rétroaj. 28032022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC- BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-39

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOCHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUTS.

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	39 090,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	85 300,00
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	9 800,00	74	Dotations et Participations	25 000,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	31 410,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
			042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		110 300,00	TOTAL		110 300,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	94 792,49	001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	47 500,00	10	Dotations et fonds divers	81 095,67
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	213,18	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	31 410,00
TOTAL		142 505,67	TOTAL		142 505,67

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE.

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC, arrêté aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 110 300,00 €
- Section d'investissement : 142 505,67 €

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200007973-20220322-240322-DC-39-02

Accusé certifié électronique
Reception par le ptiel : 23/03/2022
Affichage : 20/03/2022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-40

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	155 190,22 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	2 920,60 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>158 110,82 €</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	2 521,70 €
- Résultat d'investissement 2021 :	3 141,34 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>5 663,04 €</u>

Résultat cumulé global 2021 : 163 773,86 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe GEMAPI relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplées + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-41

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUOEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe GEMAPI arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	754,86	70	Produit des services	
012	Charges de personnel	14 555,17	73	Impôts et taxes	143 703,00
014	Atténuations de produits	2 059,00	74	Dotations et Participations	
65	Autres charges de gestion courante	120 271,03	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		013	Atténuations de charges	
042	Opérations d'ordre entre section	3 141,34			
TOTAL		140 782,40	TOTAL		143 703,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations et fonds divers	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	3 141,34
TOTAL		0,00	TOTAL		3 141,34

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	155 190,22	2 920,60	158 110,82
Investissement	2 521,70	3 141,34	5 663,04
Total	157 711,92	6 061,94	163 773,86

Soit avec les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	140 782,40	298 893,22	158 110,82
Investissement		5 663,04	5 663,04
Total compte administratif	140 782,40	304 556,26	163 773,86
Restes à réaliser			
Total cumulé après intégration des restes à réaliser	140 782,40	304 556,26	163 773,86

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2022

Ancrage : 23/03/2022



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplées + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-42

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET,
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mms Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe GEMAPI tel que présenté :

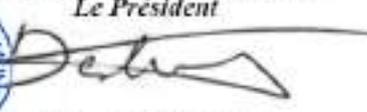
	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	155 190,22	2 920,60	158 110,82
Investissement	2 521,70	3 141,34	5 663,04
Total	157 711,92	6 061,94	163 773,86

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe GEMAPI comme suit :
 - Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 158 110,82 €
 - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 5 663,04 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI- BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-43

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	152 200,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	158 110,82
012	Charges de personnel	15 000,00	70	Produit des services	
014	Atténuations de produits	3 000,00	73	Impôts et taxes	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	116 350,00	74	Dotations et Participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	1 600,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	15 950,82	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	4 010,00	013	Atténuations de charges	
	TOTAL	308 110,82		TOTAL	308 110,82

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	5 663,04
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations et fonds divers	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	9 673,04	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	4 010,00
10	Dotations et fonds divers				
	TOTAL	9 673,04		TOTAL	9 673,04

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI, arrêté aux sommes suivantes :

- *Section de fonctionnement* : 308 110,82 €
- *Section d'investissement* : 9 673,04 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050 200067973 20220324 240322-DC-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2022

Attribués : 28/03/2022



[Signature]

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-44

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

**OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI
POUR L'ANNEE 2022**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code général des impôts, notamment les articles 1530 bis et 1639 A ;
- La délibération n° 2018-DCC-013 du 12 février 2018 instituant la taxe GEMAPI ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

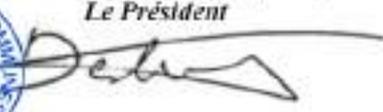
- Que la Communauté de communes Thelloise exerce la compétence GEMAPI depuis 2018 ;
- Que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de chaque année ;
- Que le produit de la taxe GEMAPI ne doit pas dépasser le plafond de 40 euros par habitant ;
- Que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI ;
- Que le montant des dépenses prévisionnelles 2022 du budget GEMAPI est de 318 023 euros ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 150 000 euros.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs.

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-45

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	53 224,06 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	192 899,65 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	246 123,71 €
- Résultat d'investissement 2020 :	0,00 €
- Résultat d'investissement 2021 :	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé :	0,00 €

Résultat cumulé global 2021 : 246 123,71 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Transport à la Demande relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-45-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet: 28032022
A/Réception: 28032022

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-46

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe Transport à la Demande arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	861 742,89	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	20 325,49
014	Atténuations de produits		71	Impôts et taxes	1 029 073,42
63	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	5 243,03
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	
042	Opérations d'ordre entre section				
TOTAL		861 742,89	TOTAL		1 054 642,54

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	
040	Opérations d'ordre entre sections		041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	53 224,06	192 899,65	246 123,71
Investissement		0,00	0,00
Total	53 224,06	192 899,65	246 123,71

Soit avec les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	861 742,89	1 107 866,60	246 123,71
Investissement			
Total compte administratif	861 742,89	1 107 866,60	246 123,71
Restes à réaliser			
Total cumulé après intégration des restes à réaliser	861 742,89	1 107 866,60	246 123,71

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067975-20220324-240322-DC-46-DE

Accusé certifié électroniquement

Réception par le prélet. 28032022

Attaché : 28032022

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-47

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Corine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUTIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUTIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUTIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

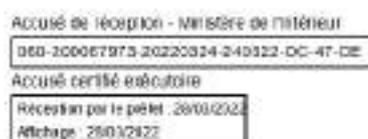
Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe Transport à la Demande tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	53 224,06	192 899,65	246 123,71
Investissement		0,00	0,00
Total	53 224,06	192 899,65	246 123,71

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe Transport à la Demande comme suit :
 - Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 246 123,71 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2022
--

Numéro de la Délibération : 240322-DC-48

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christèle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christèle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe Transport à la Demande se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	1 233 679,71	002	Résultat de fonctionnement reporté	246 123,71
012	Charges de personnel		70	Produit des services	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	73	Impôts et taxes	960 000,00
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	7 056,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits de gestion courante	
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement		77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section		78	Reprise sur amort. et provisions	
			042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		1 238 179,71	TOTAL		1 238 179,71

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations et fonds divers	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
10	Dotations et fonds divers				
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Transport à la Demande, arrêté aux sommes suivantes :

- *Section de fonctionnement* : 1 238 179,71 €
- *Section d'investissement* : 0,00 €

ACCUSE DE RECEPTION - MINISTRE DE L'INTERIEUR
060-200067973-20220324-240322-DC-48-DE
ACCUSE CERTIFIE RECUEILLI
Réception par le préfet: 24/03/2022
Affichage : 20/03/2022

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-49

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Dorine FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEULLY-EN-THELLE – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	-503 330,00 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	4 190,85 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>-499 139,15 €</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	-52 730,83 €
- Résultat d'investissement 2021 :	-210 957,92 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>-263 688,75 €</u>
<u>Résultat cumulé global 2021 :</u>	<u>-762 827,90 €</u>

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-200067979-20220324-240322-DC-49-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le président: 20032022
Affichage: 29/03/2022

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEULLY-EN-THELLE- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, François CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	210 957,02	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	4 190,89
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	230 816,67
042	Opérations d'ordre entre section	19 858,75			
TOTAL		230 816,67	TOTAL		235 007,57

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses Imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	19 858,75
040	Opérations d'ordre entre sections	230 816,67	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		230 816,67	TOTAL		19 858,75

Numéro de la Délibération : 240322-DC-50

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	-503 330,00	4 190,85	-499 139,15
Investissement	-52 730,83	-210 957,92	-263 688,75
Total	-556 060,83	-206 767,07	-762 827,90

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	1 415 660,41	283 547,50	0,00	283 547,50
Recettes	1 415 660,41	19 858,75		19 858,75
Resultat d'investissement		-263 688,75	0,00	-263 688,75
Fonctionnement				
Dépenses	3 262 061,24	734 146,67		734 146,67
Recettes	3 262 061,24	235 007,52		235 007,52
Resultat de fonctionnement		-499 139,15		-499 139,15

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-240067973-20220324-240322-DC-50-DE

ACCUSÉ CERTIFIÉ EXÉCUTÉ

Réception par le arrêté: 20220322

Affichage: 20220322

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEULLY-EN-THELLE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-51

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Nonilles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	-503 330,00	4 190,85	-499 139,15
Investissement	-52 730,83	-210 957,92	-263 688,75
Total	-556 060,83	-206 767,07	-762 827,90

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle comme suit :
- Section de fonctionnement : compte 002 (dépense) : 499 139,15 €
 - Section d'investissement : compte 001 (dépense) : 263 688,75 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-201057173-20220324-240322-DC-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2022

Archivage : 23/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEULLY-EN-THELLE - BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-52

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Mère LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe ZA NEUILLY-EN-THELLE se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	101 050,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	715 430,60
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	10 000,00	74	Dotations et Participations	57 708,55
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	275 000,00	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	230 816,67	78	Reprise sur amort. et provisions	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000,00	042	Opération d'ordre entre section	341 866,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	499 139,15	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000,00
	TOTAL	1 126 005,82		TOTAL	1 126 005,82

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	263 688,75	10	Dotations et fonds divers	
13	Subventions d'investissement		13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	109 738,75
20	Immobilisations incorporelles		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		22	Immobilisations reçues en affectation	
22	Immobilisations reçues en affectation		23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	275 000,00
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	230 816,67
040	Opérations d'ordre entre sections	341 866,67	001	Résultat d'investissement reporté	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	615 555,42		TOTAL	615 555,42

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA NEUILLY-EN-THELLE, arrêté aux sommes suivantes :

- *Section de fonctionnement* : 1 126 005,82 €
- *Section d'investissement* : 615 555,42 €

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20220324-240322-DC-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 28/03/2022
Affichage: 28/03/2022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : CREATION BUDGET ANNEXE ZAE -ZONE Y

Numéro de la Délibération : 240322-DC-53

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Carolina MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : CREATION BUDGET ANNEXE ZAE -ZONE Y

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction comptable M14 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique – création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », la Communauté de Communes souhaite créer une zone d'activité économique située sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;
- Qu'afin de suivre cette opération, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les collectivités locales qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité de stock spécifique ;
- Qu'il convient de créer un budget annexe permettant de suivre les opérations d'aménagement de la zone Y, située sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de créer un budget annexe spécifique à la Zone d'activité Y, située sur la commune de Neuilly-en-Thelle qui sera soumis à la nomenclature M14 et assujetti de plein droit à la TVA ;
- **DEMANDE** au comptable public d'effectuer les démarches nécessaires permettant la création de ce budget ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050 200067079 20220324 240322-DC-53 DC

Accusé certifié électronique

Réception par le président: 28/03/2022

Affichage: 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-54

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUTS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

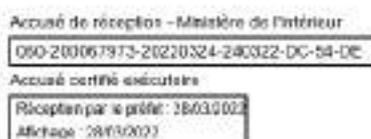
Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

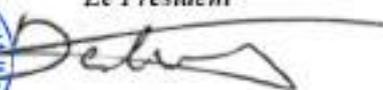
- Résultat de fonctionnement 2020 :	-145 168,09 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	0,00 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>-145 168,09 €</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	-557 159,17 €
- Résultat d'investissement 2021 :	-41 933,85 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>-599 093,02 €</u>
<u>Résultat cumulé global 2021 :</u>	<u>-744 261,11 €</u>

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZA Noailles relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-55

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUNIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUNIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUNIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Noailles arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	160 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	160 000,00			
TOTAL		160 000,00	TOTAL		160 000,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	41 933,85	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
30	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	160 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	160 000,00	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		201 933,85	TOTAL		160 000,00

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	-145 168,09	0,00	-145 168,09
Investissement	-557 159,17	-41 933,85	-599 093,02
Total	-702 327,26	-41 933,85	-744 261,11

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	1 899 792,57	759 093,02	0,00	759 093,02
Recettes	1 899 792,57	160 000,00		160 000,00
Resultat d'investissement		-599 093,02	0,00	-599 093,02
Fonctionnement				
Dépenses	3 000 743,40	305 168,09		305 168,09
Recettes	3 003 743,40	160 000,00		160 000,00
Resultat de fonctionnement		-145 168,09		-145 168,09

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le n°int. 20032002
#Reajo : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-56

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, François CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain OUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain OUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Noailles tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	-145 168,09	0,00	-145 168,09
Investissement	-557 159,17	-41 933,85	-599 093,02
Total	-702 327,26	-41 933,85	-744 261,11

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe ZA Noailles comme suit :
 - Section de fonctionnement : compte 002 (dépense) : 145 168,09 €
 - Section d'investissement : compte 001 (dépense) : 599 093,02 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

962-200867573-20220324-240322-DC-56-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 2023/03/22
Déchiffrage : 2023/03/22



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES- BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-57

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPV, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATTIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOAILLES – BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientations budgétaires en date du 2 février 2022 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que le budget primitif 2022 du budget annexe ZA NOAILLES se présente comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	237 338,89	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	1 025 000,00
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	600,00	74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	879 831,91	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	160 000,00	78	Raprise sur amort. et provisions	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	600,00	042	Opération d'ordre entre section	397 938,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	145 168,09	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	600,00
	TOTAL	1 423 538,89		TOTAL	1 423 538,89

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	599 093,02	10	Dotations et fonds divers	
13	Subventions d'investissement		13	Subventions d'investissement	
15	Emprunts et dettes assimilées	42 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		22	Immobilisations reçues en affectation	
22	Immobilisations reçues en affectation		23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	879 831,81
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	160 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	397 938,89	001	Résultat d'investissement reporté	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	1 039 831,91		TOTAL	1 039 831,81

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA NOAILLES, arrêté aux sommes suivantes :
- *Section de fonctionnement* : 1 423 538,89 €
 - *Section d'investissement* : 1 039 831,91 €

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

Affichage : 24/03/2022



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-58

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS,

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, GUY LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. GUY LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	145 024,72 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	1,00 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>145 025,72 €</u>

- Résultat d'investissement 2020 :	33 414,81 €
- Résultat d'investissement 2021 :	-23 284,63 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>10 130,18 €</u>

Résultat cumulé global 2021 : 155 155,90 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZA Novillers relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
980-200067973-262269314-240322-DC-58-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par la préfecture : 23/03/2022
Affichage : 28/3/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-59

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUTS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Novillers arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	155,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	1 455,94	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	1 611,94
042	Opérations d'ordre entre section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonct	1 455,94
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fon	1 455,94			
TOTAL		3 066,88	TOTAL		3 067,88

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	21 672,69	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
30	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 611,94	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		23 284,63	TOTAL		0,00

Numéro de la Délibération : 240322-DC-59

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	145 024,72	1,00	145 025,72
Investissement	33 414,81	-23 284,63	10 130,18
Total	178 439,53	-23 283,63	155 155,90

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	26 900,95	23 284,63	0,00	23 284,63
Recettes	185 899,20	33 414,81		33 414,81
Resultat d'investissement		10 130,18	0,00	10 130,18
Fonctionnement				
Dépenses	159 684,39	3 066,88		3 066,88
Recettes	255 761,80	148 092,60		148 092,60
Resultat de fonctionnement		145 025,72		145 025,72

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 28/03/2022

Attaché : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 65

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-60

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUTIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Novillers tel que présenté :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	145 024,72	1,00	145 025,72
Investissement	33 414,81	-23 284,63	10 130,18
Total	178 439,53	-23 283,63	155 155,90

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe ZA Novillers comme suit :
 - Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 145 025,72 €
 - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 10 130,18 €
- **CONFIRME** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2022 du résultat cumulé 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

000-200067973-20220324-240322-DC-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président: 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NOVILLERS- BUDGET PRIMITIF 2022

Numéro de la Délibération : 240322-DC-61

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplées + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRE – COMPTE DE GESTION 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-62

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUNIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUNIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUNIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRE – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2021 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	0,00 €
- Résultat de fonctionnement 2021 :	0,00 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>0,00 €</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	0,00 €
- Résultat d'investissement 2021 :	0,00 €
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>0,00 €</u>
<u>Résultat cumulé global 2021 :</u>	<u>0,00 €</u>

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZAE Loi Notre relatif à l'exercice 2021, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRE- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-63

L'on deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur de l'établissement public ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR NIGAY, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE Loi Notre arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	
042	Opérations d'ordre entre section				
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		11	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves		18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	
040	Opérations d'ordre entre sections		041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Numéro de la Délibération : 240322-DC-63

Soit un résultat cumulé :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement		0,00	0,00
Investissement		0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

Soit avec les restes à réaliser :

	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisés 2021	Restes à réaliser 2021	Réalisés + Restes à réaliser
Investissement				
Dépenses	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	100 000,00	0,00		0,00
Resultat d'investissement		0,00	0,00	0,00
Fonctionnement				
Dépenses	100 010,00	0,00		0,00
Recettes	100 010,00	0,00		0,00
Resultat de fonctionnement		0,00		0,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200057973-20220324-240322-DC-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par la préfecture : 28.03.2022

#: 28032022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES INACTIFS

Numéro de la Délibération : 240322-DC-64

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLEY.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES INACTIFS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Qu'aucune opération n'a été constatée depuis leur création sur les budgets annexes des zones d'activités d'Angy, Berthecourt, Mesnil-en-Thelle, des Pointes et de la Porte Sud à Chambly et Loi Notre ;
- Que la zone d'Ercuis est commercialisée en totalité ;
- Qu'il convient de procéder à la dissolution de l'ensemble de ces budgets inactifs ;
- Les résultats suivants apparaissant sur les comptes de gestion 2021 de ces budgets :

COMPTES DE GESTION NON ACTIFS : RESULTATS 2021		
	Investissement	Fonctionnement
ZA Chambly Les Pointes	-1,60	0,00
ZA Chambly La Porte Sud	0,00	0,00
ZA Ercuis	-69 671,80	69 671,80
ZA Mesnil	0,00	0,00
ZA Berthecourt	0,00	0,00
ZA Angy	0,00	0,00
ZA Loi Notre	0,00	0,00

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de procéder à la dissolution des budgets annexes inactifs suivants :
 - ZA Ercuis
 - ZA Mesnil
 - ZA Angy
 - ZA Berthecourt
 - ZA Chambly les Pointes
 - ZA Chambly La Porte Sud
 - ZA Loi Notre
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires pour dissoudre ces budgets annexes et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le comptable public à réaliser toutes les écritures comptables nécessaires afin de clôturer l'ensemble de ces budgets annexes et d'intégrer l'actif et le passif dans le budget principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-64-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 26030022

Affichage : 28.03.2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 38 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS - ANNEE 2021

Numéro de la Délibération : 240322-DC-65

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS - ANNEE 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission des finances du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- L'obligation légale de délibérer sur le bilan des acquisitions et les cessions de biens immobiliers chaque année en vue de le joindre aux comptes administratifs ;
- Les acquisitions réalisées au courant de l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PREND ACTE** de la présentation du bilan 2021 des acquisitions et des cessions de biens immobiliers comme indiqué ci-après, en vue de leur annexion aux comptes administratifs.

BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	BELLE-DOLISE	9 171	48	96,90	0,00	14/12/2020	SDVUS	05/01/2021	2021 P 51	Acquis du CONSEIL GESTION	Liaison routière RD 1001 - RD 49
		9 175	353	365,85	0,00					Acquisition restructurée	
	PRESNOY-EN-THELLE	28 50	640	1 888,34	0,00					12/03/2021	

Montant global que 0,06 €/m² correspond à l'indemnité du propriétaire, 0,04 €/m² à l'indemnité du locataire.

BUDGET ANNEXE – ZAE NEULLY

Acquisition Cession Echange	Commune	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Adversé à	Destination
Acquisition	NEULLY-EN-THELLE	1 302	275 14	Symbolique	-	14/03/2021	SDVUS	04/03/2021	2021 P 5086	Commune de Neully-en-Thelle	ZAE Neully (anciennement 3 304-3 302)

BUDGET ANNEXE – ZAE NOVILLERS SAINTE-GENEVIEVE

Acquisition Cession Echange	Commune	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Adversé à	Destination
Acquisition	NOVILLERS-LES-CORBOLUX	28 148	1 885	1,88	0,00	21/09/2021	NOVILLERS	31/09/2021	2021 P 6024	Mairie Thelloise (SDVUS)	ZAE Novillers Sainte-Genévieve

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200087973-20220324-240322-DC-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de l'affichage : 16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : OPERATION RENOVATION EXTENSION DU SIEGE DE LA CCT – MAITRISE D'ŒUVRE – DESIGNATION DE L'ARCHITECTE

Número de la Délibération : 240322-DC-66

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : OPERATION RENOVATION EXTENSION DU SIEGE DE LA CCT – MAITRISE D'ŒUVRE – DESIGNATION DE L'ARCHITECTE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La délibération du conseil communautaire n° 161221-DC-III.1 du 16 décembre 2021 approuvant la réalisation de l'opération de rénovation extension du siège sociale de la CCT pour un montant de travaux, valeur mai 2021, à hauteur de 2 055 000 € HT et le versement d'une prime de 2 000 € aux candidats ;
- L'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 16 mars 2022 et de la commission finances en date du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que la procédure a été lancée le 4 août 2021 en vue de la sélection de 4 candidats maximum ;
- Que les 4 candidats sélectionnés, après analyse des 12 candidatures reçues, en ont été informés et devaient remettre une offre pour le 12 janvier 2022 à 12h ;
- L'analyse des 4 offres réalisées (Groupement ZITA architecte / AXOE / BECQUART ; Groupement Atelier Vincent Franquet Architecte / IPH INGENIERIE ; Groupement Agence d'architecture BAETZ&CHARDIN / ITE / CTEK ; Groupement Atelier d'Art et d'Architecture / BATITECH / CESEA / Groupe GAMBÀ) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du siège social de la CCT. Le montant du forfait provisoire de rémunération s'élève à 174 675,00 € HT auquel il convient d'ajouter la mission Ordonnance Pilotage et Coordination pour un montant de 38 017,50 € HT et la Coordination SSI pour un montant de 6 165 € HT, soit un montant total de 218 857,50 € HT.
- **INDIQUE** que le montant des crédits alloués à la réalisation du marché a été inscrit au BP 2022, au compte 2313.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : CCSPL : DESIGNATION DE REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES

Numéro de la Délibération : 240322-DC-67

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATTIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : CCSPL : DESIGNATION DE REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L. 1413-1 relatif à la création des CCSPL, à leur composition et à leur mission ;
- La délibération n° 260720-DC-III.2 du 26 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la CCT au sein de divers organismes ;

Considérant :

- Les missions dévolues à cette commission en application du code général des collectivités territoriales ;
- Le rôle prépondérant des représentants des associations locales au sein de cette commission pour permettre l'expression des usagers des services publics et ainsi contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics ;
- Que les représentants désignés par délibération n°260720-DC-III.2 du 26 juillet 2020 ont émis le souhait de ne plus faire partie de cette commission ;
- Qu'il a été décidé de solliciter les associations nationales ayant des implantations locales ;
- Les candidatures reçues ;

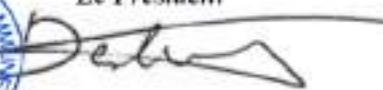
**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE** la désignation des représentants d'associations au sein de la CCSPL :

- Monsieur Christophe BALLAVOISNE, demeurant à Abbecourt et représentant l'association Force Ouvrière Consommateurs de l'Oise dont l'antenne est située à Compiègne
- Monsieur Eric BARBIER, titulaire, et Jacqueline DE PLOËG, suppléante, demeurant tous les deux à Nogent-sur-Oise et représentants l'Union Départementale CLCV de l'Oise dont l'antenne est située à Creil.



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplées + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

Numéro de la Délibération : 240322-DC-68

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 161221-DC-IV.4 en date du 16 décembre 2021 relative au tableau des effectifs au 31 décembre 2021 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 02 mars 2022 et du 09 mars 2022 ;

Considérant :

- La nécessité d'apporter des modifications au tableau des effectifs tenant compte :
 - du recrutement sur emploi permanent ;
 - de la nomination après réussite à concours.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

- Une **création de poste** pour le recrutement d'un responsable du service communication, sur un emploi permanent contractuel, sur le grade d'attaché – catégorie A, à temps complet.
 - D'une **création de poste** pour le recrutement d'auxiliaire de puériculture au sein de la halte-garderie itinérante, sur un emploi permanent statutaire, sur le grade d'auxiliaire de puériculture – catégorie B, à temps complet.
 - La nomination après réussite à concours de 3 agents :
- **Transformation d'un poste** au grade de rédacteur territorial – catégorie B, contractuel permanent en poste statutaire, à temps complet pour un assistant comptabilité.
- **Transformation d'un poste** au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – catégorie C, en un poste au grade de rédacteur territorial – catégorie B, permanent, à temps complet pour la chargée de mission infrastructures et transport.
- **Transformation d'un poste** au grade d'adjoint technique – catégorie C, en un poste au grade de d'agent de maîtrise – catégorie C, permanent, à temps complet pour le technicien assainissement / GEMAPL.

Tableau des effectifs Arrêté au 24 mars 2022									Répartition par sexe							
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE																
Grade et emploi	Catégorie	Effectif Indépendants	Effectif permanents partiels	Titulaires	Contractuels	Descripteur des emplois	Agents suppléants	Prévoyance	Femmes	Hommes						
Directeur général adjoint Emploi Fonctionnel (40 000 à 50 000 tabs)	A	1	1						1							
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Documentariste	A	1	1	1			1		1							
Archiviste Principal	A	2	2	2			2		2							
Attaché	A	10	9	4	4		10		6	2						
Bibliothécaire Principal de 1ère classe	B	3	1	1			1		1							
Bibliothécaire Principal de 2ème classe	B	1	1	1			1		1							
Bibliothécaire	B	5	4	4			5		3	1						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	4	4			4		4	1						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5	2	3			2		2	3						
Adjoint administratif	C	8	5	5			1	4,37	4	1						
TOTAL		18	28	20	4		27,37	0	23	1						
FILIERE TECHNIQUE																
Ingenieur Principal	A	3	1	1			1			1						
Technicien principal 1ère classe	B	3	2	2			2		3	1						
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1			1		1							
Technicien	B	1	0	0			0									
Agent de Maintenance Principal	C	1	1	1			1			1						
Agent de Maintenance	C	3	2	2			1			1						
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	1	1			1	0,37		1						
Adjoint technique	C	2	2	2			2			2						
TOTAL		13	11	11	0		6,37	0	3	4						
FILIERE MEDICO SOCIALE																
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1	1			1		1							
Educateur de jeunes enfants	A	4	4	3	3		4		4	1						
Agent social de maintenance - classe normale	C	2	1		1		1		1							
Agent social	C	1	1	1			1		1							
TOTAL		8	7	5	4		7	0	7	1						
Grade et emploi	Catégorie	Effectif Indépendants	Effectif permanents partiels	Titulaires	Contractuels	Descripteur des emplois	Agents suppléants	Prévoyance	Femmes	Hommes						
FILIERE ANIMATION																
Adjoint Encadrant	C	1	0													
TOTAL		1	0	0	0		0	0	0	0						
TOTAL AGENTS		42	41	40	4		46,84	0	33	13						
EMPLOIS SPECIFIQUES																
Grade et emploi	Catégorie	Effectif Indépendants	Effectif permanents partiels	Titulaires	Contractuels	Descripteur des emplois	Agents suppléants	Prévoyance	Femmes	Hommes						
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Collaborateur de cabinet	A	0														
EMPLOI ADRES																
Volontaire territorial en administration (VTA)		1						1	1							
Fonctionnaire suppléant (FSC)		1						1		1						
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		2	0	0	0		0	2	2	1						
TOTAL GENERAL		64	48	40	4		46,84	2	35	14						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">EMPLOIS PERMANENTS</td> <td style="text-align: right;">48</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">EMPLOIS NON PERMANENTS</td> <td style="text-align: right;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL AGENTS</td> <td style="text-align: right;">50</td> </tr> </table>											EMPLOIS PERMANENTS	48	EMPLOIS NON PERMANENTS	2	TOTAL AGENTS	50
EMPLOIS PERMANENTS	48															
EMPLOIS NON PERMANENTS	2															
TOTAL AGENTS	50															

Numéro de la Délibération : 240322-DC-68

- **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 24 mars 2022 tenant compte des créations, transformations, et suppression d'emploi décrites ci-dessus :
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20220324-240322-DC-68-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le périel: 28/03/2022

Affichage: 28/03/2022



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Numéro de la Délibération : 240322-DC-09

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POCLET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Dorine FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafael DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafael DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'OISE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 22 bis ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 25-1 et 88-3-I ;
- Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- La délibération n° 020222-DC-4 en date du 02 février 2022 concernant le débat relatif à la protection sociale complémentaire.

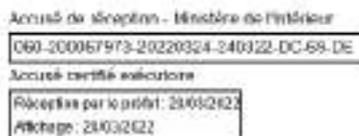
Considérant :

- Que la Communauté de communes Thelloise a déjà mis en place la participation employeur au profit des agents pour couvrir le risque santé et le risque prévoyance ;
- Qu'il sera nécessaire de prendre une nouvelle délibération, après avis du comité technique, notamment si les garanties accordées ou les montants de la participation ne sont pas conformes à la nouvelle réglementation ;
- Le support de présentation du débat relatif à la protection sociale complémentaire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, conformément à la notice **annexée** à la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :
 - Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
 - Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à compléter et à transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - PREVOYANCE - MAINTIEN DE SALAIRE

Numéro de la Délibération : 240322-DC-70

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véroïque PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - PREVOYANCE -
MAINTIEN DE SALAIRE**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis : « les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités » ;
- Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- La circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- La délibération n° 5.4 du 08 décembre 2004 relative au nouveau contrat d'assurance « maintien de salaire » ;
- L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- La délibération n° 020222-DC-4 en date du 02 février 2022 concernant le débat relatif à la protection sociale complémentaire ;
- L'avis favorable des représentants du Comité Technique en date du 02 mars 2022 ;
- Le rapport n° IV.3 du Président ;

Considérant :

- L'augmentation tarifaire du contrat groupe annoncée de 22% applicable au 1^{er} avril 2022 suivie d'une augmentation de 23% applicable au 1^{er} janvier 2023 ;
- Que l'ensemble du personnel ayant souscrit au contrat groupe MOAT a fait le choix de basculer sur un contrat individuel labellisé ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** du choix des agents concernés par le contrat groupe visant à migrer leur adhésion au contrat groupe vers le contrat individuel labellisé MOAT n°1343K ;
- **DECIDE** de retenir la procédure dite de labellisation ;
- **DECIDE** de participer à compter du 1^{er} avril 2022 à la prévoyance et maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à hauteur de 25% de la cotisation ;
- **PRECISE** que l'agent devra fournir une attestation de labellisation de son contrat prévoyance – maintien de salaire et un échéancier à jour ;
- **PRECISE** que la participation sera versée directement à l'agent, mensuellement, sur son bulletin de paie ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20220324-240322-DC-70-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par la poste : 28/03/2022
Affichage : 28/03/2022



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Número de la Délibération : 240322-DC-71

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERV, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.1411-4 ainsi que son article R.1411-1 ;
- L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- L'avis de la commission assainissement du 14 mars 2022 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 2 mars 2022 ;
- L'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 mars 2022 rendu conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code précité ;
- Le rapport du Président, présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire du service public de l'Assainissement Collectif ;

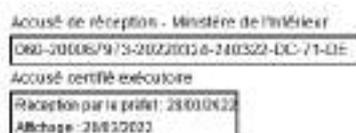
Considérant :

- Considérant les échéances des différents contrats de DSP, mais aussi l'exploitant actuel et l'intérêt de mettre en place une DSP de durée suffisante et ce, afin d'obtenir une concurrence et des tarifs optimaux ;
- Que le contrat sera conclu pour une durée de 7 ans, soit du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2029, permettant au délégataire d'amortir certains frais fixes dans le temps sans toutefois lier la Communauté de communes par une durée trop longue, en prévision notamment de la prochaine étape d'harmonisation des périmètres de gestion du service en 2030 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe de l'exploitation du service public de l'Assainissement Collectif dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31/12/2029 ;
- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ci-annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation de service public, à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 37 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 54

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE PFAC (PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Numéro de la Délibération : 240322-DC-72

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE PFAC (PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 1331-2, L. 1331-7 et L. 1331-7-1 du code de la santé publique ;
- La délibération n° 2018-DCC-115 en date du 11 septembre 2018 ;
- L'avis de la commission assainissement du 14 mars 2022 ;

Considérant :

- La nécessité d'apporter des précisions au règlement de PFAC, concernant certaines modalités d'exonération et le fait générateur, afin de faciliter sa mise en œuvre ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la modification du règlement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) joint en **annexe** ;
- **DIT** que ce règlement est applicable à compter de la date de rendu exécutoire de la délibération.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

UBU-200067973-20220324-240322-DC-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 28/03/2022

Attaché: 28/03/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME DE RATTACHEMENT A L'OPH OISE HABITAT - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT - APPROBATION DES STATUTS LIES

Numéro de la Délibération : 240322-DC-73

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Catine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Daniëlle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME DE RATTACHEMENT A L'OPH OISE HABITAT - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT – APPROBATION DES STATUTS LIES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5212-2 et L. 5211-5 ;
- Le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 421-6, L. 421-7 et R. 421-1 ;
- Les statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction de l'Oise ;
- Les statuts de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les statuts de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;
- Les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée (sous réserve de la prise de la compétence à venir) ;
- Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT ;
- Le projet de statuts du syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH Oise Habitat ;
- Le projet de règlement du syndicat mixte fermé ;
- Vu l'avis de la commission cohérence territoriale en date du 14 mars 2022 ;

Considérant :

- L'objectif du syndicat qui est de créer un cadre d'échange et de coopération rassemblant les intercommunalités d'un bassin de vie dont le périmètre correspond au secteur géographique du patrimoine de de Oise habitat ;
- Que ce syndicat aura la charge de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du développement du logement social au sein de Oise Habitat ;
- Considérant qu'il convient de délibérer en vue de la création d'un syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH OISE HABITAT, en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat et de désigner pour siéger au Comité Syndical dudit syndicat, ses 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **SE PRONONCE** en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ;
- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat ;
- **APPROUVE**, dans ce cadre, le projet de statuts et de règlement intérieur du futur syndicat mixte fermé ;
- **DESIGNE** pour siéger au Comité syndical de ce syndicat, 4 représentants titulaires et 4 suppléants comme suit :

Titulaire	Mme FRAYER	Mme SERRA	M DUMORTIER	M GUERINET
Suppléant	M LAMOUREUX	Mme BILL	M LAFOREST	Mme GAUVIN

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200067973-20220324-240322-DC-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 28032422
Affichage : 28032022

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : CESSION DE TERRAIN

Numéro de la Délibération : 240322-DC-74

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORNE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Mand MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, François TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Mand MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 230921-DC-VIII.2b du 23 septembre 2021 actant la vente à la SARL SAINT-PIERRE d'un lot de 3 010 m² au sein du lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- Le courrier de renonciation arrivé dans les locaux le 18 février 2022 par la SARL Saint-Pierre ;
- La délibération n° 2018-DCC-161 en date du 20 décembre 2018 actant l'acquisition d'un lot de 2 821,57 m² au sein du lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle à Monsieur Tournour ;
- Le courrier de renonciation de Monsieur Tournour président de la SAS Garage de Neuilly arrivé dans les locaux de la CCT à la date du 28 septembre 2021
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 9 juin 2021 ;
- Le courrier de Madame et Monsieur Gonçalves en date du 1^{er} mars faisant acte de la volonté d'acquisition de ces deux lots ;
- L'avis favorable de la commission développement économique en date du 15 mars 2022 ;

Considérant :

- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire et particulièrement sur la commune de Neuilly-en-Thelle ;
- Le projet de lotissement d'activité porté par la Communauté de communes Thelloise situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle, lui appartenant ;

Numéro de la Délibération : 240322-DC-74

- Le souhait de la Communauté de communes Thelloise de remettre ces deux lots à la commercialisation à la suite des renoncations de la SARL Saint-Pierre le 18 février (lot 3) et de la SAS Garage de Neuilly (lot 1) ;
- Le projet de l'entreprise Nuances et Déco ;

**SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe de la vente à Madame et Monsieur Gonçalves des lots n°1 et n°3 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 3 160 m² (lot 1) et de 3 010 m² (lot 3) soit une superficie de 6 170 m² au prix total TTC de :
 - 211 709,27 € correspondant à 185 100 € HT (prix de vente HT) + 26 609,27 € (Montant de la TVA sur marge) ;
- **CONFIE** à Maître Picard-Garson, notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente (les acquéreurs quant à eux, souhaitant être assistés de leurs propres notaires Maître Babu et Maître Vion-Dury, notaires à Beaumont-sur-Oise), étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** Madame et Monsieur Gonçalves à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
1603-200067973-20220324-148322-DC-74-DC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 25/03/2022
Affichage: 26/03/2022

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 supplés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - DEMANDE DE SUBVENTION ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Numéro de la Délibération : 240322-DC-75

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Étaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

M. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Étaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

M. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaél DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaél DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - DEMANDE DE SUBVENTION ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- L'article L. 1214-36-1 du Code des Transports ;
- La Circulaire du 9 novembre 2000 relative aux interventions du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes souhaite élaborer un PMS afin de réaliser un diagnostic de la mobilité sur le territoire et se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins, qui prend en compte les démarches déjà existantes ;
- Que ce projet répond aux critères d'éligibilité de subventionnement par la Préfecture de l'Oise au titre de l'aide au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la préfecture de l'Oise (sous-Préfecture de Senlis) au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) de l'année 2022 selon le plan de financement ci-annexé et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;

Soit une subvention globale escomptée de **SEIZE MILLE SIX-CENT SOIXANTE-SIX euros et SOIXANTE-SEPT centimes (16 666,67 €)** sur une dépense subventionnable **TRENTE-TROIS MILLE TROIS-CENT-TRENTE-TROIS euros et TRENTE-QUATRE centimes hors taxe (33 333,34 € HT)**.

- **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée (tant par l'Etat que par le SMTCO) et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le montant sollicité et le montant réellement attribué ;
- **DIT** que les crédits relatifs à l'engagement de l'opération sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200057973-21220324-240322-DC-75-UC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 18/03/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 16 mars 2022

Date de l'affichage : 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 36 + 2 suppléés + 15 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

Numéro de la Délibération : 240322-DC-76

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Céline LUGEZ, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par Mme Marie-France SERRA.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Laurence LANNOY par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Patrice GOUIN.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Danièle DEBLIECK par M. Olivier DOUCHET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- Mme Christèle MARIN par M. Daniel VEREECKE.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- L'article L. 1214-36-1 du Code des Transports ;
- La délibération du 1^{er} octobre 2007 complétée par délibérations des 17 mars 2016, 6 décembre 2016 et 8 décembre 2020 du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) portant sur les études et projets de dessertes ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 17 mars 2022 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes souhaite élaborer un PMS afin de réaliser un diagnostic de la mobilité sur le territoire et se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins, qui prend en compte les démarches déjà existantes ;
- Que ce projet répond aux critères d'éligibilité de subventionnement par le SMTCO au titre des études et projets de dessertes ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès du SMTCO pour l'année 2022 au titre « des études et projets de dessertes » selon le plan de financement prévisionnel **ci-annexé** et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;

Soit une subvention globale escomptée de SIX-MILLE SIX-CENT SOIXANTE-SIX euros et SOIXANTE-SEPT centimes (**6 666,67 €**).

➤ **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée (tant par l'Etat que par le SMTCO) et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le montant sollicité et le montant réellement attribué ;

➤ **DIT** que les crédits relatifs à l'engagement de l'opération sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de communes.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220324-240322-DC-76-DC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 28/03/2022

All chags : 38930002

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président en charge des équipements d'intérêt communautaire ;

Considérant la nécessité de prévoir l'entretien de la toiture du gymnase de Noailles, appartenant au collège Anna de Noailles ;

Considérant la proposition de la société BORDEAU COUVERTURE ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet l'entretien de la toiture du gymnase de Noailles avec la société BORDEAU COUVERTURE, représentée par M. Guy BORDEAU, gérant, et dont le siège social est situé 27 Rue Edouard Bourchy - 95 260 Beaumont sur Oise.

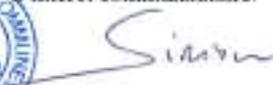
Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il sera renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Article 3 : Le montant du présent contrat est de 2 650,66 € HT (soit 3 180,79 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 1^{er} mars 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux équipements
d'intérêt communautaire.



Marc VIRION



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tel. 03.44.26.93.00 - Fax. 03.44.26.93.77

thelloise.fr [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise) [@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise) [cc_thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président en charge des équipements d'intérêt communautaire ;

Considérant la nécessité de prévoir l'entretien de la toiture du gymnase de Sainte Geneviève, attenant au collège Léonard de Vinci ;

Considérant la proposition de la société BORDEAU COUVERTURE ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet l'entretien de la toiture du gymnase de Sainte Geneviève avec la société BORDEAU COUVERTURE, représentée par M. Guy BORDEAU, gérant, et dont le siège social est situé 27 Rue Edouard Bourchy – 95 260 Beaumont sur Oise.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il sera renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Article 3 : Le montant du présent contrat est de 3 087,48 € HT (soit 3 704,98 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neully-en-Thelle, le 1^{er} mars 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux équipements
d'intérêt communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220301-2022-DP-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02032022

Affichage : 02032022



Marc VIRION



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neully-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 50 - Fax 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc.thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise :

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant que la Communauté de communes stocke du matériel qui n'est plus utilisé par les services de la collectivité ;

Considérant que la solution Agora Store permet de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs via une procédure d'enchères organisées sur le site internet Agora Store ;

Considérant qu'Agora Store permet notamment aux personnes publiques de proposer aux enchères les matériels réformés ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la mise à disposition du portail Agora Store permettant la vente de biens via une procédure d'enchères avec la société AGORASTORE, représentée par la Société AS GROUP, dont le siège social est situé 20 Rue Voltaire – 93 100 MONTREUIL.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter de sa signature.
A l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période d'un an pour une durée maximale de 4 ans.

Article 3 : Les frais d'adhésion sont de 300 € HT (soit 360 € TTC) et correspondent à la création de la plateforme dédiée et aux formations.
Le taux de commission applicable sur le prix total final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères est de 12 %.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neully-en-Thelle, le 1^{er} Mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20220301-2022-CP-021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2022

Affichage : 02/03/2022



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neully-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 50 - Fax. 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc_thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 137 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à monsieur Alain DEVOOGHT, 7^{ème} Vice-Président en charge de la RESSOURCE EN EAU ;

Vu la décision n° 2021-DP-055 du 17 novembre 2021 portant autorisation de signature de la convention à l'ADTO de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP de l'assainissement collectif pour le périmètre suivant : Abbecourt, Berthecourt, Boran sur Oise, Chambly, Mortefontaine en Thelle, Noailles, Novillers les Cailloux, Ponchon, Saint Félix, Sainte Geneviève, Saint Sulpice, Villers Saint Sépulcre, Lachapelle Saint Pierre, Ully Saint Georges, Thury sous Clermont, Hondainville, ex-SITTEU de Hermes (traitement des eaux usées de Berthecourt, Noailles, Sainte Geneviève, Villers Saint Sépulcre et Hermes via convention CAB), Crouy en Thelle, Ercuis, Fresnoy en Thelle, Mesnil en Thelle, Morangles et Neuilly en Thelle ;

Considérant la nécessité de consulter d'autres entreprises pour cette mission en raison de la carence de l'ADTO à exercer la prestation pour laquelle elle avait été missionnée ;

Considérant le rapport d'analyse des offres daté du 24 février 2022 relatif aux 3 offres remises avec classement au premier rang de l'entreprise ESPELIA ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société ESPELIA représentée par M. Loïc MAHEVAS, Président, sise 80 rue Taitbout – 75009 PARIS – SIRET 53426867700018, d'un contrat ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public d'assainissement collectif.



Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée prévisionnelle de 10 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le montant du présent contrat est fixé à 16 400,00 € HT pour la durée de la mission (soit 19 680,00 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 3 mars 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
la ressource en eau,



Alain DEVOOGHT



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 50530 Neuilly-en-Thelle - Tél: 03 44 26 99 50 - Fax: 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc_thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant que la Communauté de communes a choisi d'adhérer, dans le cadre d'une gestion mutualisée, au service « Téléalerte » permettant aux communes de son territoire d'accéder aux différents services de la plateforme (campagnes d'information et d'alerte par SMS, messagerie vocale, email ou fax) ;

Considérant que ce système nécessite la mise en place d'un contrat comprenant notamment l'hébergement, la sécurisation des accès, le suivi de campagne,

Considérant la proposition de la société F24 en date du 14 février 2022.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet l'abonnement, l'hébergement et l'accès aux différents services de la plateforme « Téléalerte » avec la société F24, représentée par son Directeur Général, Stéphane GIBOUIN, dont le siège social est situé 17 Bis, rue du Chemin Vert – 94 100 SAINT-MAUR DES FOSSES.

Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter du 03 avril 2022 pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période annuelle pour une durée maximum de 3 ans.

Article 3 : L'abonnement au service « Téléalerte » pris en charge par la Thelloise pour le compte des communes membres est de 6 350 € HT par an (soit 7 620 € TTC/an). Les coûts de communications sont pris en charge par chaque commune à la suite des campagnes de diffusion.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 4 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220304-2022-DP-023-AUJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 18/03/2022

Affichage : 18/03/2022



Le Président,

Stéphane DESLIENS

Communauté de communes Thelloise

7 Avenue de l'Europe - 60520 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 60 - Fax. 03 44 26 99 77



thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc.thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant que dans le cadre de la transition écologique, la Communauté de communes souhaite renouveler une partie de sa flotte automobile par l'acquisition de véhicules électriques ;

Considérant que pour accompagner ce projet, 3 bornes de recharges électriques devront être installées dont deux sur le parking et une dans le garage ;

Considérant que le Syndicat de l'énergie de l'Oise (SE 60) accompagne les collectivités pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que le SE60 finance également ce type de projet ;

Considérant la proposition financière du SE 60 et le plan de financement prévisionnel ;

Considérant la proposition de convention de mandat permettant de confier au SE60, le soin de réaliser cette opération ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'une convention de mandat ayant pour objet de donner mandat pour la fourniture et l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le parking et dans le garage de la Thelloise, au Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE 60), représenté par son Président, Monsieur Eric GUERIN, dont le siège social est situé au 9164 Avenue des Censives – 60 000 TILLE.

Article 2 : La présente convention de mandat prévoit les éléments de mission suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé
- Choix des entrepreneurs prestataires dans le cadre des marchés de travaux, services conclus par le mandataire
 - o Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs
 - o Réception des travaux



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thello - Tél. 03 44 26 98 50 - Fax. 03 44 26 99 77

www.thelloise.fr

[thelloise](#)

[@Thelloise](#)

[cc.thelloise](#)

- Gestion financière et comptable de l'opération
- Gestion administrative
- Actions en justice

Article 3 : Le coût de l'opération est défini par le plan de financement prévisionnel joint à la présente convention.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Établissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 11 mars 2022

Le Président

 Pierre DESLIENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220311-2022-DP-024-AJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet: 14/03/2022
 Affichage: 14/03/2022



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 50 - Fax 03 44 26 99 77

cc.thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/cc.thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/cc.thelloise)

[cc_thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de dératisation afin de lutter contre les nuisibles en prévoyant des campagnes de dératisation et de désinfection au sein des locaux de la Thelloise ;

Considérant la proposition de la société SARL Raymond LHEUREUX ;

DECIDE

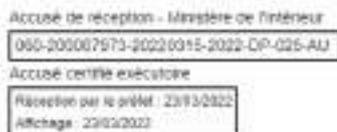
Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la prestation de 4 campagnes de dératisation par an, avec la société SARL Raymond LHEUREUX et Fils, dont le siège social est situé 7, Allée des Marguerites – 60 540 BORNEL.

Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter de la signature du contrat.
A l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période annuelle pour une durée maximum de 3 ans.

Article 3 : Le montant de la prestation est de 1 400 € HT annuel (1 680 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 15 mars 2022



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Espoir - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 25 99 50 - Fax 03 44 26 59 77



DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat d'entretien afin de lutter contre les taupes sur l'ensemble des espaces verts de la Thelloise ;

Considérant la proposition de la société SARL Raymond LHEUREUX ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la destruction de nuisibles (taupes) sur l'ensemble des espaces verts de la Thelloise, avec la société SARL Raymond LHEUREUX et Fils, dont le siège social est situé 7, Allée des Marguerites – 60 540 BORNEL,

Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter de la signature du contrat.

A l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période annuelle pour une durée maximum de 3 ans.

Article 3 : Le montant de la prestation est de 1 200 € HT annuel (1 440 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 15 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067975-20220315-2022-DP-026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/3/2022

Affichage : 23/03/2022



Président,

Pierre DESLIENS



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 59 50 - Fax 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

[cc.thelloise](https://www.youtube.com/channel/UC...)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant que la Communauté de communes a souhaité acquérir les logiciels de gestion des ressources humaines et financier CivilNet auprès du prestataire CIRIL Group afin de moderniser la pratique et le suivi des missions de ces secteurs ;

Considérant que ces logiciels étant hébergés chez CIRIL, il convient de signer un contrat d'hébergement comprenant différents services (connectivité, sauvegarde, sécurité, volumétrie, protection des données) ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet l'hébergement des logiciels finances et ressources humaines avec la société CIRIL, représentée par son Directeur Administratif et Financier, Arnaud BOUVATIER, dont le siège social est situé 49 Avenue Albert EINSTEIN -BP 12 074-69 603 VILLEURBANNE CEDEX.

Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter du 04 février 2022 pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période annuelle.

Article 3 : Le montant annuel de l'hébergement est versé sous forme de redevance d'un montant de 6 432 € HT annuel (7 718,40 € TTC annuel).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200967973-20220322-2022-DP-027-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2022

Affichage : 23/03/2022

Neully-en-Thelle, le 22 mars 2022



Le Président,
Pierre DESLIENS



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neully-en-Thelle - Tel. 03 44 26 99 30 - Fax. 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](#)

[@Thelloise](#)

[cc_thelloise](#)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président en charge des équipements d'intérêts communautaires ;

Considérant la nécessité de moderniser le système d'affichage sportif du gymnase de Noailles, appartenant au collège Anna de Noailles ;

Considérant que dans le cadre de la modernisation du système d'affichage sportif, il convient de prévoir un contrat de location et maintenance ;

Considérant la proposition de la société BODET comprenant la location d'un tableau d'affichage sportif, l'installation, la formation à l'utilisation, l'assistance à distance à l'utilisateur, la mise à jour du logiciel de l'équipement, la maintenance sur place en cas de défaut de fonctionnement ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la location et la maintenance de tableau d'affichage sportif avec la société BODET, représentée par M. Patrick GENTES, directeur de l'activité sport, et dont le siège social est situé 1 rue du Général De Gaulle à TREMENTINES – 49 340 Cedex.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une période de 48 mois à compter de la mise en service de l'équipement. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé pour une période de 12 mois.

Article 3 : Le montant du présent contrat est de 97 € HT par mois (soit 116,40 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 24 mars 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux équipements
communautaires.



Marc VIRION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-249067973-26220924-2022-DP-028-ALJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président : 20220327

Affichage : 29/03/2022



Communauté de communes Thelloise
7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 50 - Fax. 03 44 26 99 77

thelloise.fr

thelloise

@Thelloise

cc.thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président en charge des équipements d'intérêts communautaires ;

Considérant la nécessité de moderniser le système d'affichage sportif du gymnase de Sainte Geneviève, attenant au collège Léonard de Vinci ;

Considérant que dans le cadre de la modernisation du système d'affichage sportif, il convient de prévoir un contrat de location et maintenance ;

Considérant la proposition de la société BODET comprenant la location d'un tableau d'affichage sportif, l'installation, la formation à l'utilisation, l'assistance à distance à l'utilisateur, la mise à jour du logiciel de l'équipement, la maintenance sur place en cas de défaut de fonctionnement ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la location et la maintenance de tableau d'affichage sportif avec la société BODET, représentée par M. Patrick GENTES, directeur de l'activité sport, et dont le siège social est situé 1 rue du Général De Gaulle à TREMENTINES – 49 340 Cedex,

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une période de 48 mois à compter de la mise en service de l'équipement. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé pour une période de 12 mois.

Article 3 : Le montant du présent contrat est de 93 € HT par mois (soit 111,60 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 24 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

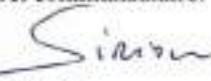
160-200067973-20220324-2022-DP-029-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2022
Affichage : 28/03/2022



Pour le Président et par délégation,
Vice-Président délégué aux équipements
d'intérêt communautaire,


Marc VIRION



Communauté de communes Thelloise
7 Avenue de l'Europe - 60520 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 99 50 - Fax 03 44 26 99 77
@thelloise.fr | thelloise | Thelloise | cc_thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant le partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, la commune de Chambly et la Communauté de communes Thelloise pour la mise en œuvre d'un projet expérimental d'éveil du jeune enfant sur la thématique du développement moteur ;

Considérant la fiche action n°4, domaine de la petite enfance « Projet culturel du jeune enfant sur le territoire communautaire », de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de l'Oise, et pilotée par la Communauté de communes Thelloise et la mairie de Chambly ;

Considérant le plan prévisionnel de financement du projet culturel basé sur 8 semaines de résidence à raison d'une première semaine dite « phase d'immersion » en 2022 et de 8 semaines dites « phase de résidence » et « phase de restitution » en 2023 ;

Budget prévisionnel "projet culturel du jeune enfant sur le territoire communautaire"

Année 2022			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
"Phase d'immersion"	4 500,00 €	Subvention DRAC	1 500,00 €
		Subvention CAF Oise	1 500,00 €
		CC Thelloise Fonds propres	1 500,00 €
Total dépenses	4 500,00 €	Total recettes	4 500,00 €
Année 2023			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
"Phase de résidence et de restitution"	28 650,00 €	Subvention DRAC	10 500,00 €
		Subvention CAF Oise	9 075,00 €
		CC Thelloise Fonds propres	9 075,00 €
Total dépenses	28 650,00 €	Total recettes	28 650,00 €
Montant total dépenses	33 150,00 €	Montant total recettes	33 150,00 €



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03 44 26 93 50 - Fax 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](#)

[@thelloise](#)

[cc_thelloise](#)

Considérant le reste à charge pour la Communauté de communes Thelloise d'un montant de 3 000,00 € pour 2022 et de 18 150,00 € pour 2023 ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise pour une participation à hauteur de 50% du reste à charge de la Communauté de communes Thelloise ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise selon le plan prévisionnel de financement du projet culturel et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent. Soit une subvention globale escomptée de 10 075,00 €.

Article 2 : Le Président s'engage à financer la part non subventionnée (tant que par la DRAC et la CAF de l'Oise) et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le montant sollicité et le montant réellement attribué.

Article 3 : Le Président dit que les crédits relatifs à l'engagement de l'opération sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022 pour un montant de 4500 € et seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 pour un montant de 28 650 €.

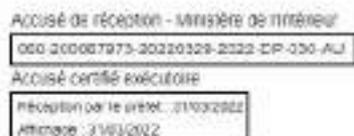
Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neully en Thelle, le 29 mars 2022

Le Président,



Yves DESLIENS



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neully-en-Thelle - Tel. 03 44 26 99 50 - Fax. 03 44 26 99 77

thelloise.fr

[thelloise](#)

[@thelloise](#)

[cc_thelloise](#)